



**ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE**

7 Rue de Saint Maurice – 25260 Colombier-Fontaine – Tél. 03.81.93.62.92

**GARDERIE**

**Compte-Rendu ANONYMISÉ de la Réunion du 23 Avril 2021  
En extérieur à l'étang de Beutal**

Présents :

MM. Les 3 Gardes de Pêche Particulier,  
Les 2 Auxiliaires Nature,  
Le Président.

**But de la réunion :**

Suite au renforcement de notre GARDERIE, engagé fin 2020 par l'arrivée d'un 3<sup>ème</sup> GPP et la nomination de 2 AN, il s'agissait de faire un point sur les actions menées par les uns et les autres et d'évoquer les problèmes rencontrés.

Le président

## 1. Préambule :

- a. C'est un GPP qui a proposé cette réunion afin de faire un point après quelques mois de fonctionnement des équipes GPP et AN.
- b. Un rapide rappel des objectifs fixés lors de la première réunion du 10/10/2020 a été fait, à savoir :
  - Se **renforcer** pour mieux **lutter**.
  - **Recruter** de nouveaux Gardes de Pêche Particuliers (GPP)
  - **Nommer** des Auxiliaires Nature (AN)
  - **Mieux se connaître** pour **mieux s'organiser**.
  - Privilégier la **pédagogie et sanctionner si récidives**.
- c. Après 5 mois de fonctionnement, l'organisation, en générale, a été acceptée par tous.
- d. Chacun s'est exprimé sur son retour d'expérience avec une volonté «de bien faire » laissant présager une amélioration de la fonction Garderie au sein de notre AAPPMA.
- e. Une proposition, concernant l'amélioration des moyens de communication dans le suivi des actions de chacun, a été proposée par un GPP. Cette initiative est vivement soutenue par le président car elle s'inscrit entièrement dans les objectifs fixés lors de la réunion du 10/10/2020.

## 2. Retour d'expérience des GPP:

- a. Benjamin :
  - 05/04/2021 : 806 bleu à l'écluse 22, pêcheur à la cuillère sous le pont, pas de sanction mais un rappel au règlement lui a été signifié.
  - 18/04/2021 : au canal, jeunes de Colombier-Fontaine s'apprêtaient à pêcher à la cuillère mais n'étaient pas en action de pêche, action pédagogique a été faite.
  - Très bonne relation avec les AN et en particulier avec Roland.
- b. Cédric :
  - Vu un pêcheur de carpe se préparant pour la nuit, en règle mais hors horaire de couvre-feu !
  - 2 jeunes pêcheurs en action de pêche (dont un mineur) contrôlés au bord du Doubs :

- La personne majeure a régularisé sa situation par téléphone en demandant à sa mère de prendre sa carte par internet. Un rappel au règlement lui a été signifié.
- L'action pédagogique a été privilégiée par Cédric qui la préconise surtout auprès de nos jeunes pêcheurs. Cela a porté ses fruits car depuis, ces 2 personnes ont pris leurs cartes pêches de nuit (carpes)

### 3. Retour d'expérience des AN :

- Bernard (futur GPP) :
  - En général les pêcheurs sont corrects.
  - Les cyclistes empruntant la vélo-route, moins, notamment en ce qui concerne les déchets observés le long du canal (mouchoirs en papier et autres emballages de produits énergétiques !!)
- Sébastien :
  - Rien à signaler concernant la pêche.
  - Feux au bord du canal : c'est interdit, action pédagogique a été faite.
- Roland (par téléphone)
  - 2 constats de pêcheurs de brochets dans l'écluse 22, avant la date d'ouverture.
  - 1 autre constat de pêcheur toujours dans cette écluse.
  - Autres pêcheurs à la cuillère avant la date autorisée.
  - Véhicule stationné à l'écluse 21 appartenant à des pêcheurs en préparation de pêche de nuit, après avoir reçu l'information, le propriétaire a déplacé son véhicule. Question : y at-il une tolérance donnée aux pêcheurs uniquement pour déposer leurs matériels ? ➔ **la question sera posée à VNF par notre secrétaire.**
  - Pour tous ces constats, l'action pédagogique a été faite, et c'est bien ainsi.

### 4. Équipements demandés : le président est ok mais à valider par le trésorier et le secrétaire.

- Une paire de jumelles pour Cédric,
- 3 paires de chaussures montantes pour les GPP (vu à 30 € en magasin)
- 3 lampes pour 2 GPP et 1 AN.

- d. NOTA : les GPP ne demandent pas de gyrophare pour circuler sur la vélo-route afin de rester discret, mais que dit VNF ? → **Notre secrétaire posera la question.**

#### **5. Utilisation des smartphones:**

- a. Prendre des photos, ou faire des enregistrements vocaux, que si nécessaire.
- b. Ne rien diffuser mais les conserver afin d'apporter éventuellement des preuves aux autorités compétentes (maires, gendarmes, gardes fédéraux...)
- c. Dans tous les cas de figures, la discrétion est de mise.

#### **6. Amélioration des moyens de communication dans le suivi des actions de chacun:**

- a. Cette question avait été préalablement posée au président par Benjamin.
- b. Effectivement un outil de communication simple, au service des 5 acteurs de la garderie, permettrait d'améliorer le suivi des actions menées par chacun d'entre eux et d'être plus efficace pour traiter les récidives et les cas d'incivilités les plus récurrents.
- c. Avant la réunion, le président avait posé la question au Chargé de Développement /Garderie de notre secteur, de savoir si l'application VIGIPECHE permettait de répondre à notre demande. La réponse est non pour le moment.
- d. Le président propose alors d'utiliser l'agenda GOOGLE en partage avec les 5 acteurs de la garderie.
- e. Benjamin se propose alors de réfléchir sur cette possibilité et de mettre en place cette solution pour essai.

#### **7. Divers :**

- a. Les GPP souhaiteraient avoir accès aux historiques de leurs contrôles dans VIGIPECHE afin, entre autres, d'éviter de contrôler plusieurs fois le même pêcheur → la question sera posée au Chargé de Développement /Garderie de notre → **le président.**
- b. Mieux faire connaître GEOPECHE afin que nos pêcheurs soient informés sur les limites des lots que nous gérons. → **A voir ??**
- c. Benjamin propose à Bernard, nouvellement arrivé dans l'équipe, de faire une sortie de reconnaissance afin de bien visualiser les limites amont et aval de nos lots de pêche.

- d. Nos 2 GPP, lors de leurs visites de contrôles à l'ouverture de la truite, ont eu un bon retour sur notre AAPPMA en particulier sur l'entretien des postes de pêche, canal et étang de Beutal.

Fin de la réunion.

Joël BÉGUÉ